

Commentaire d'article 16-1 du code civil

Par muguet07, le 11/11/2014 à 07:44

" chacun a droit au respect de sont corps.

Le corps humain est inviolable.

Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial".

Voici l'article que je dois commenter. Je dois avouer que je suis totalement perdue et je n'arrive pas à voir ce que je peux faire comme plan.

J'avais pensé séparer l'article en deux:

- I. Le respect du corps humain:
- a. protection contre les atteintes par les autres
- b. protection contre soi-même
- II. Caractéristiques du corps humain:
- a. Inviolable
- b. ses éléments et ses produits et droit patrimonial

Voila, je pense faire une complète fausse route.

Si vous pouviez me dire ce que vous en pensez, si je suis sur la bonne voix ou s'il faut que je repense totalement mon plan?

Je vous remercie.

Par muguet07, le 11/11/2014 à 07:50

ou encore j'avais pensé à ce plan:

- I. respect du corps humain
- a. principe d'indisponibilité du corps humain
- b. principe d'inviolabilité du corps humain
- II. le droit patrimonial et les éléments du corps humain
- a. principe de non patrimonialité

b. execeptions

mais j'ai l'impression de plus réciter mon cours et faire une dissertation qu'autre chose..

Par doud62, le 11/11/2014 à 17:08

Salut,

Je trouve ton plan n°2 pas mal. Si tu veux paraître moins réciter ton cours je t'encourage à utiliser pas mal de jurisprudence avec l'arrêt du lancer de nain, l'arrêt concernant le sadomasochisme.

Tu peux également aborder éventuellement le don d'organe par exemple.

Par muguet07, le 11/11/2014 à 17:59

Oui c'est une bonne idée :)